



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1700 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 1^{er} octobre 2010

Communiqué de presse

Primes de caisse maladie 2011: Fribourg bien classé parmi les cantons romands

Les primes d'assurance maladie pour les adultes augmentent en moyenne de 5.8 % dans le canton de Fribourg pour l'année 2011. Ces hausses ne touchent pas toutes les caisses-maladie dans les mêmes proportions, certaines caisses ayant même décidé de laisser leurs primes inchangées par rapport à 2010, voire de les baisser légèrement. Le canton met à disposition un numéro de téléphone et une page internet pour que chaque assuré-e puisse analyser sa situation.

Les primes fribourgeoises en-dessous de la moyenne suisse

La hausse moyenne des primes est de 5.8% pour les adultes, 10.8% pour les jeunes adultes et 6.5% pour les enfants. Les primes moyennes dans le canton de Fribourg sont parmi les plus basses des cantons romands. A titre d'exemple, la prime moyenne pour un adulte s'élève à 344.- par mois. Seul le canton du Valais a, avec 322.-, une prime moyenne plus basse que celle de Fribourg. Dans les autres cantons romands, ces primes sont de 380.- par mois et plus, pour atteindre 450.- dans le canton de Genève. Au niveau suisse également, les primes fribourgeoises restent en dessous de la moyenne : 374.- pour les adultes (344.- à Fribourg), 329.- (303.-) pour les jeunes adultes et 89.- (83.-) pour les enfants. Néanmoins, l'augmentation pour 2011 calculée par les assureurs-maladie et approuvée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour les caisses-maladies fribourgeoises représente des dépenses importantes pour beaucoup de ménages.

Intervention auprès de l'OFSP

Le taux d'augmentation moyen des primes est, tout comme l'année dernière, supérieur à l'évolution des coûts de la santé. Par conséquent, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) est intervenue auprès de l'OFSP (organe de surveillance de l'assurance maladie). Dans le cadre de la procédure d'approbation des primes 2011, elle a demandé à l'OFSP d'intervenir auprès des assureurs afin de garantir des primes qui couvrent effectivement les coûts de la santé par canton et que les primes restent le miroir des coûts. De plus, la DSAS a insisté pour que des augmentations de primes durant l'année soient absolument évitées. De telles augmentations créent des soucis et des complications inutiles pour les assurés et sapent considérablement la confiance de la population dans le système de l'assurance-maladie actuel.

De même que l'année passée, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) tient à relever que la hausse des primes n'est pas la conséquence d'une explosion des coûts de la santé due à une surconsommation des soins par les assurés. Les coûts de la santé sont une préoccupation majeure pour la DSAS. Ces dernières années, plusieurs mesures ont été prises afin de mieux contrôler ces coûts, en particulier avec la mise en réseau des hôpitaux publics et la planification hospitalière. Le canton constate néanmoins avec regret que malgré les efforts fournis, le système de fixation des primes ne lui permet d'exercer qu'une influence marginale sur leur augmentation.

S'informer avant de se décider

Les écarts entre les montants des primes peuvent varier fortement d'un assureur à l'autre, selon l'âge de l'assuré ou encore selon sa région de résidence. Comme chaque année, les personnes qui le souhaitent ont la possibilité de changer de caisse-maladie d'ici au 30 novembre 2010. Afin qu'ils ou elles puissent au préalable analyser leur situation et prendre une décision en connaissance de cause, les assuré-e-s peuvent s'adresser au numéro 026 305 29 38 pour demander des informations par courrier. La DSAS met également à disposition les informations utiles via son site internet et celui de plusieurs de ses services.

13 millions supplémentaires pour les subsides

Dans le canton de Fribourg, on estime à près de 87 000 le nombre de personnes touchant des subsides aux primes d'assurance-maladie en 2010, soit environ un tiers de la population.

Afin d'atténuer l'impact de l'augmentation des primes, le Conseil d'Etat a revu à la hausse le montant des subsides au budget 2011. Celui-ci devrait passer ainsi de 143 millions en 2010 à 156 millions en 2011.

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides et sur le changement de caisse-maladie pour les personnes bénéficiant de subsides peuvent être obtenues sur le site www.caisseavsfr.ch/rpi ou au numéro de téléphone 026 305 45 00 (en français) et 026 305 45 01 (en allemand) desservi par la Caisse cantonale de compensation AVS durant les heures de bureau.

Contacts

—

DSAS, Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, T +41 26 305 29 04 (15h00-16h00)

Communication : Claudia Lauper, conseillère scientifique, T +41 26 305 29 04 ou +41 79 347 51 38

Où trouver des informations ?

- **Demander les informations par courrier au 026 305 29 38**
- **Informations sur l'octroi de subsides et sur le changement de caisses-maladie pour les personnes bénéficiant de subsides**
Site internet Caisse de compensation : www.caisseavsfr.ch/rpi
Tél. 026 305 45 00 (français) et 026 305 45 01 (allemand)
- Site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales : www.admin.fr.ch/dsas
Site internet du Service de la santé publique : www.admin.fr.ch/ssp